

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2022 à 20h00
Séance n° 11/2022

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François,

Excusée : BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie-Noëlle, CORRE Laurent donne pouvoir à JENESTE Alain

Absente : départ en cours de séance GALEWICZ Anne-Marie

Secrétaire de séance : FRISOT Carole

Date de la convocation : 24 septembre 2022

Quorum : 8

Ordre du jour :

- **INTERCOMMUNALITE**
 - o Commission Intercommunale d'Accessibilité : nomination d'un élu
 - o Chemins de randonnée : nouvelle signalétique
- **ECOLE SPORT LOISIRS**
 - o Sou des Ecoles : compte rendu Assemblée Générale
 - o Nord Roannais Foot : réunion avec les responsables
 - o CCAS : repas des anciens
- **FINANCES**
 - o Subvention au CCAS
 - o DM sur budget lotissement
- **VOIRIE**
 - o Voirie 2022 - 2023
 - o Marquage au sol et zone 30km/h
 - o Aménagement Belle Campagne : traitement des murs mitoyens
 - o Travaux divers
- **BATIMENTS**
 - o Guillermier : dégât des eaux
 - o Eglise : reprise des façades
 - o Restaurant : travaux cuisine et évacuation
 - o Salle des fêtes
 - o Défibrillateurs : maintenance annuelle
 - o Travaux divers
- **URBANISME**
 - o Modification du PLU : devis
- **PERSONNEL**
 - o Autorisations d'absence : mise en place
- **QUESTIONS DIVERSES**

Le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire soumet d'ajouter à l'ordre du jour deux Déclarations d'Intention d'Aliéner qui nous sont parvenues après l'élaboration de l'ordre du jour : les élus acceptent

INTERCOMMUNALITÉ

1- Commission Intercommunale d'Accessibilité : nomination d'un élu

Mme le Maire demande la nomination d'un élu : Mme Déplace se propose.

2- Chemins de randonnée : nouvelle signalétique

Mme le Maire présente la nouvelle signalétique mise en place par Roannais Agglomération. Il s'agit de petits panneaux sur fond jaune.

3- CCAS de Roanne : Bilan de l'aide aux réfugiés Ukrainiens

Mme le Maire expose que les versements réalisés par les communes de l'agglomération ont généré 120 000 € de recettes alors que les dépenses représentent pour l'heure 53 931 €. Ces dépenses ont été réalisées dans le cadre d'aides aux loyers et cautions, de l'affrètement de bus et camions, de paiement de cantine et assurance scolaire et d'aide au retour de 3 personnes pour la Pologne. Actuellement 13 familles sont logées dans des logements Ophéor avec un glissement progressif des baux vers les familles.

4- Divers

- Roannais agglomération a créé un outil en ligne à destination des jeunes de 15/30 ans pour permettre la mise en relation avec le bon interlocuteur dans le domaine de l'emploi, la formation, du logement puis de la santé mobilité. Il s'agit d'un dispositif national appelé « la boussole »
- Roannais Agglomération a créé un fascicule « urbanisme en 7 questions », celui-ci sera disponible prochainement
- Déchets : la distribution des bacs « emballages » et « ordures ménagères » est en cours.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

5- Sou des écoles : compte rendu de l'Assemblée Générale

Mme Déplace présente le bilan de l'association qui s'avère très positif puisque de nombreuses manifestations sont organisées. L'AG a été l'occasion de mettre en place un nouveau bureau dont les membres sont :

Présidente : BECAUD Audrey

Trésorière : DUPUIS Tiphonie

Secrétaire : BUISAN Y PERALTA Marion

6- Nord Roannais Foot : réunion avec les responsables

Mme Déplace explique que des travaux seront effectués afin d'obtenir l'homologation du terrain : la main courante devra être continue et divers petits aménagements seront nécessaires.

Le club demande d'aménager le local à ballon, de boucher le rideau de la buvette du bas ainsi qu'un réaménagement plus global de la buvette principale. Les aménagements du terrain se feront rapidement afin d'obtenir l'homologation. Les autres demandes d'aménagements seront étudiées ultérieurement.

7- CCAS : repas des anciens

Mme Déplace annonce que le repas aura lieu le 1^{er} octobre : 140 personnes âgées et invités y assisteront et 10 personnes serviront.

FINANCES

8- Subvention au CCAS

Délibération 11/2022-1 – versement d'une subvention supplémentaire

Le CCAS sollicite une subvention de 6 000€ pour abonder à son budget.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de la subvention de 6 000€.

9- DM sur le budget lotissement

Délibération 11/2022-2 DM sur le budget lotissement

Il s'agit d'effectuer une DM de 60€ pour rééquilibrer le budget lotissement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

VOIRIE

10- Voirie 2022 – 2023

Les travaux d'enfouissement des réseaux de l'Allée des Rocs ont pris du retard ce qui retarde la réfection de la chaussée et les travaux d'enrobé prévus dans la voirie 2022.

11- Marquage au sol et zone 30km/h

M. Jeneste annonce que le marquage au sol est terminé.

Départ de Mme GALEWICZ Anne-Marie

12- Aménagement Belle Campagne : traitement des murs mitoyens

Délibération 11/2022-3 : acceptation propositions travaux pour le traitement des murs mitoyens à l'aménagement Belle Campagne

L'entreprise Chartier a posé le mobilier et les barrières.

L'entreprise Spindler a débuté les travaux de rénovation du petit édifice.

Mme le Maire explique aux élus que les murs mitoyens avec les propriétés cadastrées AB50 et AB46 ne sont pas en très bon état. Il convient de prévoir des travaux de réfection. Mme le Maire énonce les propositions pour chaque mur :

Mur mitoyen avec la propriété cadastrée AB46 :

Reprise du mur par l'entreprise Spindler

Montant total des travaux : 2 806 € HT

Mur mitoyen avec la propriété cadastrée AB50 :

Le mur est en très mauvais état. La démolition est prévue avec installation de grilles

Devis de Chartier pour démolir mur, et installer des grilles rigides

Montant total pour 10 mètres : 2 330.80 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions des entreprises Spindler et Chartier.

BATIMENTS

13- Guillermier : dégât des eaux

M. Dumas explique que de l'eau coulait par le plafond dans le couloir du bâtiment Guillermier.

L'entreprise Desbenoit qui a réalisé les travaux de rénovation du bâtiment a été contactée afin d'identifier la problématique. Le dépanneur qui est intervenu a pu constater qu'il ne s'agissait pas d'une fuite. En effet, une alimentation avait été installée depuis le regard extérieur jusqu'au 1^{er} étage en vue d'un futur aménagement de l'étage. L'alimentation a malencontreusement été ouverte ce qui a occasionné un dégât des eaux entre le plancher de l'étage et le plafond du rez de chaussée.

M. Dumas propose de faire établir un devis pour la réfection du plafond du couloir et des toilettes intérieures.

14- Eglise : reprise des façades

L'entreprise Comte est intervenue pour la reprise des façades à l'eau forte. Les essais ne donnant pas satisfaction une réunion est prévue sur place avec l'architecte et l'entreprise.

15- Restaurant « le bouchon de la7 » : travaux cuisine et évacuation

Mme Reure, propriétaire du bâtiment mitoyen a émis une requête à propos de l'évacuation de la hotte. En effet, de cet équipement, fixé sur sa propriété, se dégagent des odeurs et du bruit.

L'entreprise Alex Elec a réalisé un devis pour la modification de l'installation.

Le montant des travaux est de 416.48 € HT.

Les élus acceptent ce devis.

Réfection du cabanon attenant à la cuisine :

M. Dumas explique qu'il s'agit de restaurer le cabanon au bout de la cuisine du restaurant : il y a de la maçonnerie et de la charpente à réaliser.

Devis de l'entreprise Spindler pour la maçonnerie : 1 425 €HT

Le devis de la charpente n'a pas encore été réceptionné.

16- Salle des fêtes

Délibération 11/2022-4 offre de maîtrise d'œuvre et mission OPC : acceptation

- La mission de maîtrise d'œuvre Ordonnancement, Pilotage et Coordination permet l'harmonisation des interventions des différents corps d'état et prestataires dans le temps et dans l'espace. L'architecte retenu a chiffré cette mission à 0.5 % du montant des travaux. Après négociation l'architecte propose 0.25 % de montant des travaux.

Les honoraires de l'architecte sont donc de 11.25 % et le montant estimé des travaux est de 549 779 € HT.

Les élus acceptent cette proposition avec 13 voix pour et 1 opposition.

- M. Dumas rappelle les dégâts des eaux qui sont survenus lors des intempéries du mois de juin. Le montant du devis est de : 5 313.53 € HT
Le devis sera transmis à l'assurance puisqu'une déclaration avait été faite.

17- Défibrateurs : maintenance annuelle

Mme le Maire explique que la maintenance annuelle a eu lieu, les batteries et électrodes ont été changées. Montant de l'intervention : 1 345.20 € TTC.

18- Travaux divers

M. Dumas expose que :

- Le garage disponible à la location à Berthon a été reloué. Les 4 garages sont donc loués.
- Sinistre de la cantine : tous les devis ont été transmis à SPIE, entreprise responsable du sinistre. Le service juridique de SPIE n'a pas encore accepté les devis.
- Le rideau en fer de Gamm Vert est défectueux ; Un devis a été demandé à l'entreprise Vervas Metal. Le rideau refonctionne mais un second devis sera demandé pour comparaison afin de remplacer rapidement.

URBANISME

19- Modification du PLU : devis

Mme le Maire évoque la modification simplifiée du PLU. En effet, plusieurs points notifiés dans le PLU bloquent certains projets et doivent évoluer. Le service ADS de Roannais Agglomération pourra nous assister et nous conseiller dans les modifications à apporter.

Les élus acceptent la révision.

Mme le Maire présente les 2 propositions reçues :

Cabinet Réalité : 4 880 € HT

Cabinet Oxyria : 3 120 € HT

Après étude des 2 propositions, la différence de prix étant importante et le travail proposé différent, Mme le Maire propose de réunir la commission urbanisme et recontacter les 2 entreprises afin d'obtenir des précisions sur leurs propositions ; ainsi que de prendre contact avec M. Forge du service ADS pour conseil.

20- DIA

Parcelles B 768 : le conseil n'exerce pas son droit de préemption

Parcelle AB 24 : le conseil n'exerce pas son droit de préemption

PERSONNEL

21- Autorisations d'absence : mise en place

Mme Bajard explique que les agents de la Fonction Publique Territoriale peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absence pour les événements familiaux (mariage, décès, enfant malade...). Aucune autorisation spéciale d'absence n'est prévue actuellement donc Mme Bajard propose de l'instaurer.

Le conseil approuve l'instauration du régime d'autorisation spéciale d'absence pour les agents communaux.

Mme Bajard propose de réunir la commission « personnel » afin d'étudier le sujet et déterminer ce qui pourra être mis en place.

Séance levée à 22h30

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :

05 NOV. 2022